



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
de l'administration pénitentiaire

Direction interrégionale de Dijon
Centre de détention de Châteaudun

Le 31 août 2022

NOTE DE FONCTIONNEMENT N°222/2022

Objet : UVF/PF

Pièces jointes : Formulaires de demandes de PF/UVF
Règlement intérieur des PF/UVF

Dans le cadre des demandes de parloirs familiaux ou d'UVF, les personnes détenues et les visiteurs doivent compléter un formulaire dédié. Les personnes doivent proposer 3 dates pour les visites. Les personnes doivent également, lors de la première demande, signer un exemplaire du règlement intérieur.

Les demandes sont effectuées en cours de mois pour une étude lors du mois suivant pour un rendez-vous le mois suivant (demande en janvier pour un rendez-vous au mois de mars, étude de la demande en CPU de février).

Les visiteurs ont la possibilité de déposer les demandes dans la boîte aux lettres présente au local accueil visiteur. Le vagemestre est chargé de relever tous les lundis les courriers déposés dans la boîte aux lettres et d'en assurer la distribution.

Les formulaires sont rassemblés par le BGD pour étude en CPU. Lors de la CPU, un calendrier est fixé en fonction des demandes.

A l'issue de la CPU, les décisions avec les dates d'octroi sont notifiées à la personne détenue et aux visiteurs par le BGD.

Le BGD est chargé de mettre en œuvre un tableau de suivi sur les demandes.

Le Chef d'Etablissement
Maxime MICHEL